

La Confédération et le système politique



De toutes les grandes dates de l'histoire du Canada, la plus importante est le 1^{er} juillet 1867, jour où le Canada (le Québec et l'Ontario), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se sont unis pour former la Confédération.

A la suite d'une série de conférences, les délégués coloniaux avaient présenté un projet de constitution fédérale auquel, à quelques modifications près, le gouvernement britannique avait donné force de loi. (On appela «Pères de la Confédération», les hommes qui ont participé à l'élaboration de la constitution.) Et c'est le premier ministre John A. MacDonald (nommé chevalier en 1867) qui donna à la nouvelle nation son orientation initiale.

Ayant acheté une partie des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1870, le Parlement la divisa pour créer le Manitoba la même année et la Saskatchewan et l'Alberta en 1905. La Colombie-Britannique adhéra à la Confédération en 1871, l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, et Terre-Neuve en 1949.

N'ayant pas le statut de province, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont l'un et l'autre administrés par un commissaire. Nommé par le gouvernement fédéral, le commissaire est secondé par un conseil élu et il possède des pouvoirs importants touchant l'administration des affaires locales qu'il assume avec ce conseil.

La constitution

La loi organique du Canada est l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867 (souvent modifié par la suite). L'Acte définit la structure fédérale du Canada, son système de gouvernement parlementaire et la répartition des compétences entre les gouvernements